



FICHE DE DONNEES DE SECURITE ARDEX P 82 Komponente B

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ARDEX P 82 Komponente B
No du produit 59210, 59200

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Primaire.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur ARDEX GmbH
Friedrich-Ebert-Strasse 45
D 58453 Witten-Annen
Tel.: 0049 (0)2302/664-0
Fax: 0049 (0)2302/664-355
E-Mail: sicherheitsdatenblatt@ardex.de
Personne À Contacter M. Matthey, Dept. QSU

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+49 (0) 761 / 19 240 (Vergiftungs-Informationen-Zentrale Freiburg, D)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Non classé.
Pour l'homme	Skin Sens. 1 - H317
Pour l'environnement	Non classé.

Classification (1999/45/CEE)

R43.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Isophorondiamine

Étiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008



Mention D'Avertissement Attention

Mentions De Danger

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils De Prudence

P280

Porter des gants de protection.

P501

Porter un équipement de protection des yeux.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation régionale.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

ARDEX P 82 Komponente B

P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation internationale.
Conseils De Prudence Supplementaires	
P261	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P302+352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette	
	EUH 208: Contient de la: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3 : 1). Peut déclencher une réaction allergique

2.3. Autres dangers

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Benzylalkohol	1 - 5 %	
No CAS : 100-51-6	No CE : 202-859-9	Numéro D'Enregistrement: 01-2119492630-38-xxxx
Classification (CE 1272/2008) Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H332 Eye Irrit. 2 - H319	Classification (67/548/CEE) Xn;R20/22	
Benzylidimethylamin; N,N-Dimethylbenzylamin	< 1 %	
No CAS : 103-83-3	No CE : 203-149-1	
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Corr. 1B - H314 Aquatic Chronic 3 - H412	Classification (67/548/CEE) Xn;R20/21/22. C;R34. R10,R52/53.	
Isophorondiamine	1 - 5 %	
No CAS : 2855-13-2	No CE : 220-666-8	Numéro D'Enregistrement: 01-211-9514687-32-xxxx
Classification (CE 1272/2008) Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Skin Corr. 1B - H314 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Chronic 3 - H412	Classification (67/548/CEE) Xn;R21/22. C;R34. R43,R52/53.	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Informations générales

Aucunes recommandations.

Inhalation

Consulter un médecin si les troubles persistent.

Ingestion

Rincer soigneusement la bouche. Consulter un médecin si les troubles persistent.

ARDEX P 82 Komponente B

Contact avec la peau

Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec les yeux

Rincer abondamment et immédiatement à l'eau pendant 15 minutes au maximum. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'oeil.

Consulter un médecin si l'irritation persiste. Ne pas se frotter les yeux.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation

Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

Ingestion

Nausée, vomissements.

Contact avec la peau

Irritation de la peau. Éruption allergique.

Contact avec les yeux

Risque de vision floue et de graves lésions oculaires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucunes recommandations, mais les premiers soins peuvent néanmoins être requis en cas d'exposition, inhalation ou ingestion accidentelle du produit. En cas de doute : CONSULTER RAPIDEMENT UN MEDECIN !

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

En cas d'incendie, utiliser la mousse, le dioxyde de carbone, la poudre ou l'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Pas connu.

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Aucunes données disponibles.

Risques particuliers

Aucunes données disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Aucun procédé spécifique d'attaque des feux.

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Choix de l'appareil respiratoire pour la lutte contre l'incendie : Conformément aux règles générales de l'entreprise pendant un incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Éviter le contact avec les yeux. Porter des gants de protection, et, en cas de risque d'éclaboussures, également des lunettes de protection/masque facial. En cas de déversements accidentelles : faire attention aux surfaces et sols glissants.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ramasser et éliminer le produit déversé comme indiqué dans la rubrique 13. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber les déversements à l'aide de granulé, de sciure de bois, de chiffons ou similaires. Empêcher le déversement de grandes quantités dans l'égout. Ne pas laisser les effluents contaminer les bassins et réseaux d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

ARDEX P 82 Komponente B

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de manger, de boire ou de fumer pendant l'utilisation. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans le récipient original. Garder debout. Entreposer à une température au-dessus du point de congélation.

Critères De Stockage

Entreposage des matières dangereuses diverses.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

<u>Benzylalkohol (CAS: 100-51-6)</u>				
DDSE				
Industrie	Dermique	Long terme	9, 5	mg/kg/jour
Industrie	Inhalation.	Long terme	90	mg/m3
CPSE				
Eau douce	1	mg/l		
Eau de mer	0, 1	mg/l		
<u>Isophorondiamine (CAS: 2855-13-2)</u>				
DDSE				
Professionnel	Inhalation.	Long terme	Effets systémiques	0, 526 mg/kg/jour
Professionnel	Inhalation.	Court terme	Effets locaux	20, 1 mg/m3
Consommateur	Oral	Long terme	Effets systémiques	0, 526 mg/kg/jour
CPSE				
Sol	1, 121	mg/kg		
Eau douce	0, 06	mg/l		
Sédiment	5, 784	mg/kg		
Eau de mer	0, 006	mg/l		
Sédiment (eau de mer)	0, 578	mg/kg		

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Mesures d'ingénierie

Endroit bien ventilé.

Protection respiratoire

Pas de recommandations spécifiques.

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau. Gants en caoutchouc nitrile, PVA ou Viton sont recommandés.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées.

Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter le contact répété ou prolongé avec la peau.

Mesures d'hygiène

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement en cas de contact avec la peau ou contamination de la peau. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Protection de la peau

En cas de risque de contact : porter un tablier ou un vêtement de protection.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

ARDEX P 82 Komponente B

Aspect	Liquide
Couleur	Couleurs diverses.
Odeur	Caractéristique.
Solubilité	Émulsionnable dans l'eau.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C)	100° C
Point de fusion (°C)	0° C
Densité relative	1 -1.1
Densité Volumique	Non applicable.
Densité de vapeur (air=1)	Non disponible.
Pression de vapeur	2, 3 kPa 20° C
Taux d'évaporation	Non disponible.
Facteur D'Évaporation	Non disponible.
Valeur pH, Solution Concentrée	5 - 8.5
Viscosité	100 - 3000 mPas
Solubilité (G/100G H2O@20°C)	Non disponible.
Température de décomposition (°C)	Non disponible.
Seuil D'Odeur, Bas	Sans objet
Seuil D'Odeur, Haut	Sans objet
Point d'éclair (°C)	Non applicable.
Température d'auto-inflammation (°C)	Non applicable.
Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%)	Non applicable.
Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%)	Non applicable.
Coefficient De Partage (N-Octanol/Eau)	Non applicable.
Propriétés explosives	Non applicable.
Autre inflammabilité	Non applicable.
Propriétés comburantes	Non applicable.

9.2. Autres informations

Taille Des Particules (Micron)
Sans objet

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Aucuns problèmes de stabilité particuliers.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non applicable.
Polymérisation Dangereuse
Sans objet

10.4. Conditions à éviter

ARDEX P 82 Komponente B

Éviter le gel. Éviter les températures excessives pendant de longues périodes.

10.5. Matières incompatibles

Matières À Éviter

Pas de groupe d'incompatibilité noté.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucuns produits de décomposition dangereuse.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

Contact avec la peau

En cas d'utilisation normale, aucune irritation de la peau n'est à prévoir.

Contact avec les yeux

Irritation, brûlure, larmolement, vision floue après éclaboussure du liquide.

Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.

Benzylalkohol (CAS: 100-51-6)

Dose Toxique 1 - DI 50

1040 mg/kg (oral souris)

Dose Toxique 2 - DI 50

1230 mg/kg (oral rat)

Toxicité aiguë:

Toxicité aiguë (DL50 orale)

1040 mg/kg Lapin

Toxicité aiguë (DL50 dermique)

2000 mg/kg Lapin

Isophorondiamine (CAS: 2855-13-2)

Toxicité aiguë:

Toxicité aiguë (DL50 orale)

1030 mg/kg Rat

Toxicité aiguë (DL50 dermique)

1840 mg/kg Lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

OECD 405 Acute Eye Irritation/Corrosion: rabbit / eyes / corrosive

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Sensibilisation cutanée

Essai de maximalisation chez le cobaye (GPMT: Guinea Pig Maximisation Test): Cobaye

Mutagenicité sur les cellules germinales:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Toxicité pour la reproduction - Développement

Toxicité pour le développement: DSET > 250 mg/kg Rat

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

OECD 408 Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents / NOAEL / result 60 mg/kg / target: kidneys

Benzylidiméthylamin; N,N-Diméthylbenzylamin (CAS: 103-83-3)

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. ToxicitéInformations écologiques relatives aux ingrédients.**Benzylalkohol (CAS: 100-51-6)**

Toxicité aiguë - Poissons

CL50 96 heures 10 mg/l *Lepomis macrochirus* (Crapet arlequin)CL50 96 heures 460 mg/l *Pimephales promelas* (Tête de boule)Ce 50, 48 H, *Daphnia*, mg/l

23 mg/l

Toxicité aiguë - Plantes aquatiques

CE50 3 heures 35 mg/l Algues d'eau de mer

CE50 96 heures 640 mg/l *Scenedesmus subspicatus***Isophorondiamine (CAS: 2855-13-2)**

Toxicité aiguë - Poissons

CL50 96 heures 110 mg/l *Leuciscus idus* (Ide mélanote)Ce 50, 48 H, *Daphnia*, mg/l

23 mg/l

DIN 38412 (Lumistox test)

Endpoint: Akut EC 50

Exposition: 24 h

Spezies: *Daphnia*

Result: 42 mg/l

Toxicité aiguë - Plantes aquatiques

CE50 72 heures 37 mg/l *Scenedesmus subspicatus*72 heures > 50 (ErC50) mg/l *Scenedesmus subspicatus***Benzyl diméthylamin; N,N-Diméthylbenzylamin (CAS: 103-83-3)**

Toxicité aiguë - Poissons

CL50 96 heures 35.8 - 39.9 mg/l *Pimephales promelas* (Tête de boule)**12.2. Persistance et dégradabilité**Informations écologiques relatives aux ingrédients.**Isophorondiamine (CAS: 2855-13-2)**

EU EC C.4-A Biodegradation: Determination of the "Ready " Biodegradability: Dissoveld Organic Carbon (DOC) Die-Away test.

28 days: 8 %

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage

Non applicable.

Informations écologiques relatives aux ingrédients.**Isophorondiamine (CAS: 2855-13-2)**

low

12.4. Mobilité dans le solInformations écologiques relatives aux ingrédients.**Isophorondiamine (CAS: 2855-13-2)**

Mobilité :

Not available

Coefficient de adsorption/désorption

Sol Koc 928

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

ARDEX P 82 Komponente B

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

Isophorondiamine (CAS: 2855-13-2)

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

Isophorondiamine (CAS: 2855-13-2)

Pas connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Informations générales

Remettre l'emballage pour réutilisation.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux. Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.

Classification Dechets

08 04 10: Klebstoff- und Dichtmassenabfälle mit Ausnahme derjenigen, die unter 08 04 09 fallen

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Généralités

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Étiquettes De Transport

Aucun panneau d'avertissement de transport requis.

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Commentaires De Mise À Jour

OBS: Lignes en marges signifient des corrections importantes par rapport à la version précédente.

ARDEX P 82 Komponente B

Émise Par Herr Matthey, Abt. QSU
Manager für Sicherheit, Gesundheitsschutz und Umwelt
Date de révision 29/06/2015
Révision 8
Remplace la date 05/04/2013

Phrases - R (Texte Intégral)

R10 Inflammable.
R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R34 Provoque des brûlures.

Mentions De Danger Completes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact avec la peau.
H332 Nocif par inhalation.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.